

Conseil Municipal du 13 septembre 2013

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Drouineau Sepré, Ms Gros, Lecomte, Guengard, Clément, Esnault, Faucher, Ledru, Merouze

Absents excusés : Mme Evrard procuration Mme Drouineau, M. Aim procuration M. Fouché, M. Buon procuration M. Esnault.

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé.

1. Aménagement du bourg

- Canalisation d'eau

Travaux réalisés par CanaOuest : La canalisation principale est changée, les essais de mise en eau ont été réussis. Il reste les travaux de branchement des habitations à réaliser. Les compteurs sont installés dans la mesure du possible sur la voie publique.

- Travaux d'aménagement

La première réunion avec l'entreprise adjudicatrice HRC a eu lieu le 5 octobre.

La logistique du chantier sera installée sur le parking à l'entrée de la rue de la Fromenté.

Les matériaux seront livrés sur place au fur et à mesure des besoins.

Le démarrage du chantier et une réunion de chantier auront lieu le 2 octobre.

Le conseil retient la proposition du Maire de photographier les rues du village avant les travaux pour pouvoir faire un « avant-après » travaux.

M. le Maire informe le conseil que M. Blanchard lui a indiqué un prix de vente de 30 800€ pour sa propriété du 12 grande rue. Après en avoir délibéré le conseil accepte ce prix et accepte aussi de lui laisser des délais pour le déblaiement et démontage des bâtiments.

A l'occasion de la vente par M. et Mme Tafforeau de leur maison située au 16 grande rue, le conseil charge le Maire de négocier l'achat des parcelles B 729 et B 876 d'une superficie de 131 m² constituant pour moitié le chemin situé entre eux et M. Laforge.

Ce chemin permettrait à l'avenir de créer un accès piétonnier avec les parcelles en arrières plans qui sont constructibles.

Infos :

M. le Maire a l'accord de M. BOULAY Raymond propriétaire de la Maison située 3 place de l'Eglise, pour arrêter le revêtement de la place par une bordure le long de sa propriété à l'emplacement de sa clôture actuellement à terre.

M. le Maire a l'accord de M. Chevallier Lucien propriétaire de la maison située 1 place du 8 mai, pour céder par convention le terrain nécessaire à l'amélioration de la visibilité du virage. A charge pour la commune de refaire la clôture.

Pour pallier aux problèmes d'odeurs provenant de l'évacuation des toilettes de l'étage du commerce, un branchement en direct sur la grande rue sera réalisé.

M. Ledru propose de réaliser un « lutin » sur les travaux du bourg. Accord du CM

Subventions :

Suite à la demande de subvention déposée auprès de M. le Sénateur Cleach au titre de sa réserve parlementaire, compte tenu des délais d'instruction, celle-ci sera reconduite pour la tranche conditionnelle en 2014.

FDAU : la demande de subvention auprès du Conseil Général a bien été enregistrée, mais les crédits 2013 étant épuisés, celle-ci sera reportée sur 2014. La commune est toutefois autorisée à commencer les travaux avant attribution de la subvention.

Emprunts :

M. Gros présente les simulations qu'il a effectuées avec les premières réponses des organismes de crédit. Ceci n'est qu'une première approche puisque les taux varient sur des périodes très courtes, comme l'emprunt ne sera mobilisé qu'après le début des travaux, il faudra consulter à nouveau les organismes de crédit.

2. Lotissement

Devant l'actualité communale chargée, M. le Maire propose au conseil de repousser l'étude du lotissement et d'en charger la commission des travaux. Les maîtres d'œuvre Paysages de l'Ouest et Cabinet Bourgois pourraient être associés à cette étude.

3. Travaux « la Roche »

Après en avoir délibéré le conseil décide par 7 voix pour (Ms Esnault, Fouché, Lecomte, Faucher, Aim, Mme Drouineau, Evrard) 1 voix contre (M. Gros) et 6 abstentions (Ms Guengard, Buon, Clément, Ledru, Merouze, Mme Sepré) de profiter des travaux de renforcement de réseaux à « la Roche » pour enfouir un tronçon de réseau France Télécom. Le cout restant à la charge de la commune est de 2240€ HT pour le génie civil et de 2 200€ HT pour les travaux de câblage et de dépose de réseau.

4. PLATS

M. le Maire informe le conseil du départ du locataire de la maison appartenant à la commune située hameau de la Roche le 30 septembre prochain.

Considérant les travaux d'assainissement et de rénovation de la toiture à envisager, le conseil s'interroge sur le bien fondé de conserver ce bâtiment dans le patrimoine communal. Pour l'aider dans sa décision, le conseil décide de consulter les domaines et les agences immobilières pour leurs estimations à la vente.

5. Questions diverses

- Le conseil communautaire de la communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois aura lieu vendredi 20 septembre à Soultré. Comme d'habitude la commune offrira le verre de l'amitié accompagné de toast aux rillettes. Les « tartineurs » sont les bienvenus.
- Tarifs salle des fêtes : Vu la mise en place prochaine de la redevance incitative pour le ramassage des ordures ménagères, le conseil s'interroge sur le surcout que celle-ci va entraîner pour la collecte des poubelles liées à la location de la salle des fêtes. Avant de fixer les tarifs 2014 de cette dernière, les conseillers veulent attendre d'en connaître les incidences financières.
- Ordre du jour du conseil communautaire présenté par M. Gros
- Taxe d'habitation sur les logements vacants : Vu l'article 106 de la loi de finances 2013, le conseil Municipal décide à l'unanimité d'assujettir les logements vacants depuis 2 ans à la taxe d'habitation.

- Journée citoyenne : la commission loisirs de la commune organise le 5 octobre 2013, une journée citoyenne, sur le thème de l'entretien du circuit de randonnée du « lutin », en partenariat avec l'association « CODEVER » (collectif de défense des loisirs verts qui prône la randonnée motorisée : 4x4, quads, motos) Les bénévoles intéressés par cette initiative sont les bienvenus. Le but de cette journée est de restaurer les parties les plus abimées du sentier au niveau de la tête du lutin.
Un article paraîtra dans les journaux, sur le site de la commune et dans le bulletin municipal pour inviter les bénévoles à s'inscrire en mairie.
Le repas du midi sera offert par la commune. Les agents techniques communaux ont acceptés de venir travailler à ce chantier le samedi.
- Formation professionnelle : A la demande des agents communaux, le conseil municipal à l'unanimité décide de leur indemniser les frais de déplacement des stages professionnels selon les barèmes en vigueur à compter de 2013.
- Rentrée scolaire : effectifs de Soultré : petite section 29 élèves, moyenne section 26 élèves. Effectifs du SIVOS 175 élèves.
- Entretien des chemins communaux : le pata (emploi d'une émulsion bitumée) sera appliqué semaine 38. Le fauchage des chemins communaux interviendra début octobre. Information de M. Guengard : la commune de Connerré interviendra sur le chemin de la Marne, mitoyen avec Soultré, en octobre. Le cout des travaux sera réparti entre les 2 communes.
Pendant l'hiver les agents communaux installeront des dispositifs pour canaliser le ruissellement des eaux de pluie. Les conseillers cherchent une solution technique pour le passage des vélos sur les glissières métalliques.
- L'animation « balade découverte du village » organisée avec le Perche Sarthois le 30 aout dernier a été un succès. Les anecdotes et informations délivrées par la guide ont été très appréciées par la quarantaine de participants. A réitérer.
- M. le Maire fait part de la naissance d'Azélie Gatinois, fille de Charlene Gatinois agent communale.
- Info : portes ouvertes au SMIRGEOMES le 5 octobre.
Animation vieilles voitures le 15 septembre. La commune offre le petit déjeuner.

Prochain conseil mardi 15 octobre
Séance levée à 22h30